



Séance du lundi 11 avril 2016

Date de la convocation: 05/04/2016

Date d'affichage de la convocation : 05/04/2016

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille seize et le onze avril 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 9

Présents : Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Olivier FOUCONNIER, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

Votants: 9

Pour:
9

Représentés:

Secrétaire de
séance:
MASSEY Laurence

Excusés: Geneviève FOUCONNIER, Guy CLARAC

Absents:

Objet: demande subvention DETR 2016 seconde tranche de travaux - DE_2016_008

Le maire expose à l'assemblée que l'estimatif récapitulatif global des travaux échafaudé par l'architecte met en évidence un surcoût d'un montant de 113 381,00€, qui crève le plafond de notre enveloppe prévisionnelle initiale de 144 480,00€, ce qui porte le projet à 257 861,00€.

Cette majoration de 113 381,00€ correspond aux travaux de réfection de l'étage, l'entrée et l'ouverture de la salle des fêtes, les terrasses de la mairie et de la salle des fêtes, la rampe, l'escalier, et le forfait de rémunération de l'architecte.

La commune peut solliciter une subvention au titre de la DETR 2016, pour une seconde tranche de travaux comprenant l'étage, l'entrée et l'ouverture de la salle des fêtes, les terrasses de la mairie et de la salle des fêtes, la rampe et l'escalier.

Monsieur le Maire soumet le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel des travaux	113 381,00€
Dont :	
Subvention DETR 2016 (35%)	39 683,00€
Emprunt	73 698,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE de réaliser cette deuxième de tranche de travaux.

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2016, pour une seconde tranche de travaux comprenant l'étage, l'entrée et l'ouverture de la salle des fêtes, les terrasses de la mairie et de la salle des fêtes, la rampe et l'escalier.

ARRETE le plan prévisionnel de financement des travaux supra.

ATTESTE que le projet fera l'objet d'un commencement des travaux après octroi de la subvention.

MANDATE Monsieur le Maire à établir les dossiers de demande de subvention

à Monsieur le Préfet du Gers.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire : Guy Favarel

Date réception préfecture et publication le : 12/04/2016.